



AIDE FINANCIERE A MERE AGEE?

Par **VGBIO**, le **06/09/2009** à **16:08**

bonjour,

mon père vient de mourir. Comme il n'avait pas d'argent, pas de succession, donc pas d'oeil extérieur sur ses affaires.....je n'ai plus aucune relation avec mes soeurs ni mon frère depuis des années.....et je ne m'entends pas du tout avec ma mère.

Mes 2 soeurs et mon frère ont décidé, sans savoir quel va être exactement le montant de la pension de réversion, et sans mon accord, de faire héberger ma mère dans une résidence service très luxueuse, pour laquelle elle n'aura pas le budget, semble-t-il (car je ne peux obtenir aucun détail sur rien!) Et ils viennent de me prévenir que j'aurais à contribuer financièrement. Je vais être en retraite dans quelques mois avec donc une importante baisse de salaire, et ne serai pas en mesure de le faire.

J'ai demandé qu'ils trouvent une résidence moins chère, ils refusent! celle-là a bain à remous, jacuzzi, etc.....ceci me semble totalement inutile.

J'ai contacté un notaire, pour que quelqu'un d'extérieur puisse examiner tous les comptes, mais comme il n'y a pas de succession, il m'a dit qu'il ne peut rien pour moi!

Je veux donc me prémunir contre des demandes financières injustifiées auxquelles je ne peux et ne veux répondre.....

Que puis-je faire? vers quel interlocuteur me tourner?

merci d'avance

Par **Tisuisse**, le **24/05/2016** à **07:17**

Bonjour,

Vous contactez le JAF et c'est lui qui fixera les participations de chacun en fonction des revenus et charges de chaque couple, que vos frères et soeur soient mariés, pacsés ou en concubinage. Par ailleurs, le JAF peut aussi décider le placement dans une maison de retraite moins luxueuse le cas échéant.